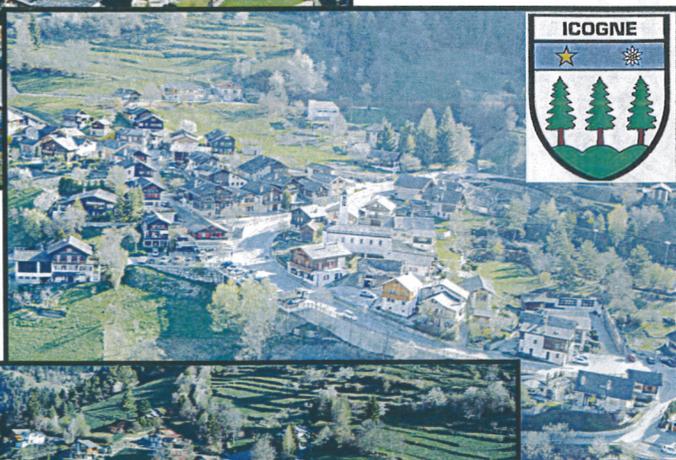
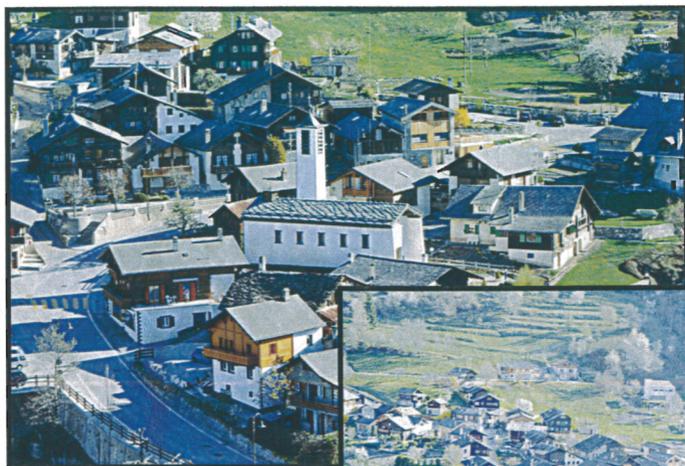


Village d'Icogne



Parkings d'Icogne

L'Administration communale d'Icogne vous informe que le système de parage au village a été adapté dans le sens d'une limitation de durée permettant à la plupart des usagers de trouver une place de parc pour effectuer des balades, se rendre au café ou chez des connaissances ou encore accueillir des invités. Cette autorisation de stationnement gratuite se doit donc d'être limitée dans le temps afin de permettre une rotation des utilisateurs des parkings publics du "Pontet", du "Cachiblio", de la "Zunalettaz" et du "Pô". Elle est contrôlée par un disque qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule.

Nous vous prions de prendre connaissance de ce plan de parc contenant les restrictions touchant la durée de stationnement et de porter une attention particulière à la nouvelle signalisation installée et mise en vigueur à ce jour.

Le Conseil communal espère pouvoir compter sur votre bonne collaboration et souhaite que ces changements se déroulent dans les meilleures conditions.

L'Administration communale



Parkings du "Pontet" - du "Cachiblio" - de la "Zunalettaz" - du "Pô"

